

Fiscalité sur les échanges entre entreprises

Par **Jdg2000**, le **20/02/2007** à **14:04**

Bonjour,

Je suis également webmaster d'un site qui traite de gratuité et d'échange.

Je cherche un avis sur une idée de projet que je viens de mettre en ligne. Je souhaite créer un nouveau concept basé sur l'échange : "Un Club International d'échange de nuitées entre Hôteliers".

Vous verrez la présentation du concept à cette adresse :

http://www.journaldugratuit.com/ech_hot/

Mais je me demande si cette idée est bien légale vis à vis du fisc ? Page Est fond ou non ? Est-ce qu'un hôtelier peut recevoir dans son hôtel des connaissances sans les faire payer ?

Je vous remercie de passer un petit moment à l'étude de ce cas pratique qui sortira sûrement de l'ordinaire. Sinon pouvez vous me dire vers qui me tourner ?

Cordialement.

Eric Sotoca
Webmaster du Journal du Gratuit